

Préparation au concours hospitalier Directeur des Soins (DS) 2024 - 2025

OBJECTIFS

- Pour les épreuves écrites d'admissibilité
 - Acquérir les méthodologies requises pour chaque épreuve
 - Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour chaque matière
- Pour les épreuves orales d'admission
 - Acquérir la méthodologie et adopter la bonne posture
 - Mobiliser ses connaissances et construire une vision métier

PROGRAMME

► Planning : Novembre 2024 à Novembre 2025

- 14 jours de regroupement à Malakoff (6 modules de 2 ou 3 jours) pour la préparation aux épreuves écrites
- 6 jours de regroupement à Malakoff (2 modules de 3 jours) pour la préparation aux épreuves orales (session réservée aux candidats admissibles)

► Matières préparées

- Dossier technique
- Note de synthèse
- Composition portant sur une problématique d'ordre général
- Mise en situation professionnelle collective
- Entretien avec le jury
- Droit hospitalier
- Soins et Santé publique
- Management et gestion hospitalière

MÉTHODES MOBILISÉES

- Apports théoriques et pratiques en présentiel
- Accès à la plateforme d'enseignement en ligne
- Concours blancs et devoirs en ligne
- Coaching collectif et individuel
- Cycles de classes virtuelles thématiques

PRÉREQUIS

Satisfaire aux exigences réglementaires du concours cf programme détaillé du concours sur : <https://www.cng.sante.fr>

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Suivi individualisé des apprenants
- Evaluation et correction personnalisées des devoirs
- Définition des axes de progression tout au long du parcours pédagogique

INTERVENANT(S)

- Céline Limouzy, directrice du pôle concours et adaptation à l'emploi au CNEH, directrice d'hôpital, coach professionnelle certifiée, coordinatrice pédagogique du parcours
- Christine Coquaz, co-responsable pédagogique, directrice des soins honoraire
- Patrice Lombardo, enseignant référent en dissertation de culture générale, directeur des soins
- Manée Padellec, enseignante référente en dissertation de culture générale, directrice des soins honoraire
- Coralie Cuif, enseignante référente en santé publique, directrice d'hôpital
- Marie-Gabrielle Vaissière, enseignante référente en droit hospitalier, directrice d'hôpital
- complété par une équipe pédagogique composée de consultants du CNEH, universitaires, directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeurs des soins et autres professionnels du monde de la santé.

Programme en date du 06/2024

Réf : C903



12 mois d'accès plateforme

Durée 140h

Malakoff	20 au 22 nov. 2024
Malakoff	11 au 13 déc. 2024
Malakoff	04 au 05 fév. 2025
Malakoff	06 au 07 mars 2025
Malakoff	01 au 02 avril 2025
Malakoff	06 au 07 mai 2025

Préparation aux épreuves orales :
6 jours en sept. et/ou oct. 2025

Public concerné

- Toute personne remplissant les exigences réglementaires du concours

Accessibilité

Formation accessible aux publics en situation de handicap
Référénte Handicap CNEH :
sylvie.liot@cneh.fr

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

CÉLINE LIMOUZY

**Directrice du pôle Concours
et Adaptation à l'emploi**

Directrice d'hôpital
celine.limouzy@cneh.fr
Tél. 06 71 64 65 90

ANA HERNANDEZ

Assistante formation
ana.hernandez@cneh.fr
Tél. 01 41 17 15 78

satisfaction

4.7/5



Coaching personnalisé



Conférences d'actualité, retours
d'expérience, etc.



Cycle de classes virtuelles
thématiques



DEMANDE D'INSCRIPTION (À RENOYER AU CNEH)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Céline Limouzy : par courrier : CNEH (Ana Hernandez) - Service Formation, 3 rue Danton, 92240 Malakoff ou par mail en version scannée à ana.hernandez@cneh.fr ; programme en ligne : www.cneh.fr, rubrique Concours et Adaptation à l'emploi

Cochez	Concours visés	Épreuves des concours	
		ÉCRITES (admissibilité)	ORALES (admission)
<input type="checkbox"/> DS	<p>Arrêté du 19 juin 2024</p> <p>2 épreuves écrites + 3 épreuves orales</p>	<p>2 épreuves écrites :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Note de synthèse <input checked="" type="checkbox"/> Composition portant sur une problématique d'ordre général</p>	<p>3 épreuves orales :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation professionnelle collective <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec le jury <input checked="" type="checkbox"/> Oral technique - Droit hospitalier - Soins et Santé publique - Management et gestion hospitalière</p>
<input type="checkbox"/> Autre(s) à préciser :			

COORDONNÉES PERSONNELLES (à renseigner obligatoirement)

Mme M.
 Nom
 Prénom
 Fonction.....
 Adresse personnelle.....
 CP Ville.....
 Téléphone.....
 Téléphone portable (obligatoire).....
 E-mail personnel (obligatoire).....

Établissement.....
 Service/Pôle.....
 Adresse professionnelle.....
 CP Ville.....
 Téléphone.....
 E-mail professionnel.....

PROFIL DU CANDIDAT

Externe Interne

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

RESPONSABLE FORMATION

Mme M.
 Nom
 Prénom.....
 Téléphone.....
 E-mail.....
 Fonction.....

€ TARIFS NETS DE TAXE 2024-2025*

FACTURATION SUR CHORUS PRO

SIRET de l'établissement (14 chiffres) | | | | | | | | | | | | | | | |
 Code Service Chorus (SE).....
 Numéro d'Engagement Juridique (EJ).....

Préparation au concours Directeur des soins	
Pack Concours DS incluant le cycle de classes virtuelles thématiques	
<input type="checkbox"/> Épreuves écrites et orales - Réf. C903 + C905	4 200 €
<input type="checkbox"/> Épreuves écrites - Réf. C903	4 000 €
<hr/>	
Préparation aux oraux du concours Directeur des soins	
<input type="checkbox"/> 6 jours à Malakoff	
2 modules : 3 jours en sept. ou oct. 2025 - Réf. C905	1000 €
Session réservée aux candidats admissibles	

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ET RÉGLEMENT

Autofinancement - Contacter ana.hernandez@cneh.fr
 Le paiement devra être joint obligatoirement à l'inscription
 Établissement - Règlement sur facture ou dépôt chorus

CAS SPÉCIFIQUES

- Prise en charge possible dans le cadre du plan de formation de l'établissement ou par l'ANFH dans le cadre du congé de formation professionnelle

Date Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.

*Dans le cadre du pack épreuves écrites et orales, les sessions de préparation aux oraux ne sont pas remboursées en cas de non-admissibilité à l'issue des épreuves écrites
 Toute formation commencée est due dans son intégralité